

**BUREAU SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE  
DU PARC NATUREL REGIONAL DE CHARTREUSE**

Le 30 juin 2022, le Bureau syndical du Syndicat Mixte du Parc naturel régional de Chartreuse, dûment convoqué en date du 17 juin 2022, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Dominique ESCARON, Président.

Nombre de membres en exercice : 34 représentants 49 voix  
 Nombre de membres présents : 13 représentants 18 voix  
 Nombre de membres présents ou représentés : 20 représentants 25 voix

**Délibération n° BS-2022/21**

**Objet : Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective**

**LISTE DES PRESENTS :**

<b>1° COLLEGE</b> 1 représentant = 6 voix VIAL Cédric	<b>5° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BREYTON Stéphanie
	CLOUZEAU Dominique
	DELPHIN Maurice
<b>2° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix DOLGOPYATOFF BURLET Céline	ESCARON Dominique
	GUSMEROLI Stéphane
	MICHALLET Bernard
<b>3° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix WOLFF Corine	MOREL Véronique
<b>4° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix BONNARDON Pierre	<b>6° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix LAVAL Sylvain
<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix PICHON-MARTIN Bertrand	

**LISTE DES EXCUSES ET POUVOIRS :**

<b>1° COLLEGE</b> pouvoir = 6 voix BERANGER Nathalie Eric SANDRAZ	<b>5° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix EYMERY Clémentine à VIAL Cédric
<b>2° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GERIN Anne à DOLGOPYATOFF BURLET Céline	
SUSZYLO Christophe à Dominique ESCARON	<b>6° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix
<b>3° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix GUIGUE Gilbert à WOLFF Corine	<b>7° COLLEGE</b> 1 représentant = 1 voix MACHON Martine à PICHON-MARTIN Bertrand
	MILLET Régine à CLOUZEAU Dominique
<b>4° COLLEGE</b> pouvoir = 1 voix HABFAST Claus à MOREL Véronique	ENGRAND Christophe

Votants (en voix) : 25  
 Exprimés (en voix): 25  
 Pour : 25  
 Contre : 0  
 Abstention : 0  
 Ne prend (prennent) pas part au vote : 0

## Objet : Accompagner les collectivités locales dans l'amélioration de la qualité des repas en restauration collective

Cette opération vise à accompagner les gestionnaires de restauration collective publique vers des repas sains, de qualité, responsables et durables.

Différentes opérations sont prévues à destination des communes et gestionnaires de restauration collective :

- **L'accompagnement vers un passage en gestion directe**, afin de réaliser des études de faisabilité technico-économiques permettant d'anticiper les coûts d'investissement et de fonctionnement nécessaires à un tel projet, mais également de proposer un accompagnement technique, juridique et réglementaire pour la mutualisation de cantines en gestion directe.

- **L'amélioration de la qualité des repas** servis en restauration collective publique faisant appel à de la gestion concédée. Dans ce cadre, un accompagnement lors de la rédaction du marché peut être proposé afin de favoriser l'introduction de produits biologiques, de qualité et locaux, tout en veillant au respect de la loi Egalim.

- **La création d'un réseau de communes en gestion directe**, afin de favoriser les échanges et bonnes pratiques tant culinaires que pédagogiques entre les cuisiniers communaux.

- **La facilitation de la logistique vers un approvisionnement local**, pour développer des partenariats avec les producteurs, les plateformes de producteurs, ou transformateurs locaux.

### Plan de financement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestations / Appui aux communes en gestion concédée	9 800,00 €	Région AuRA	9 720,20 €
Frais d'expertise et d'intervenants / Prestation / Etude technico – éco pour un passage et améliorations en gestion directe	8 263,20 €	UE –FEADER – Mesure 16.71	8 343,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 063,20 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>18 063,20 €</b>

Après en avoir délibéré le Bureau syndical DECIDE :

- **D'approuver le projet d'opération et son plan de financement,**
- **D'autoriser le Président à faire les demandes de financement auprès de la Région Auvergne Rhône Alpes en lien avec le dossier déposé dans le cadre du FEADER (Mesure 16.71),**
- **D'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces projets.**

Ainsi fait et délibéré le 30 juin 2022,  
Pour copie conforme, Le Président

Publiée le

